

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA DISSOLUTION

L'élection à la présidence provisoire de M. Deschanel, a fait couler des flots d'encre et a donné lieu à diverses appréciations.

Une majorité de 3 ou 4 voix ne nous paraît pas être une majorité. Il suffira, en effet de 3 ou 4 députés malades pour la détourner et pour occasionner la chute de tel ou tel gouvernement.

Quoiqu'il en soit, le mieux qu'il reste à faire, c'est d'attendre la nouvelle Chambre à ses actes. Si le gouvernement est possible, on marchera avec elle. Si les ministères ne parviennent pas à vivre, on la renverra devant les électeurs. Il ne faut pas s'effrayer de la Dissolution ; elle est constitutionnelle, et le parlementarisme serait mieux portant, si on en avait davantage usé. L'expérience du 16 mai était un coup d'état, sinon par sa forme, du moins dans son but. Il n'en est plus de même, aujourd'hui que la République est solidement assise et que les contestations ne portent plus que sur des nuances.

La dissolution est la soupape de sûreté, sans laquelle une machine fonctionne mal et avec danger. M. Jules Roche, il y a un an, environ, on a posé le principe, avec sa logique habituelle : « Il faut dissoudre la Chambre, toutes les fois qu'elle change de politique. On ne comprend pas que les mêmes députés qui ont soutenu un cabinet radical, puissent soutenir un ministère opportuniste ou entrer dans la voie du collectivisme. Le député n'est qu'un mandataire ; on ne peut supposer que son mandant, l'électeur, lui ait donné le pouvoir de représenter successivement toutes ces politiques. »

Contre ce raisonnement, il n'y a rien à dire. Il est l'expression même de la logique et du bon sens. La même Chambre ne peut soutenir deux cabinets opposés et c'est pour l'avoir fait que les précédentes ont discrédité le régime parlementaire.

Il serait à souhaiter que ces vérités entrassent dans la pratique dès demain et que la nouvelle Chambre fut bien avisée que, si elle soutient le ministère Méline, elle ne pourra le remplacer que par un autre ministère modéré. Si, au contraire, le gouvernement actuel lui déplaît, elle peut le renverser et donner sa succession à M. Bourgeois. Mais alors, ce sera la même chose. M. Bourgeois et sa politique en auront pour quatre ans, sinon, à l'électeur !

Nous y viendrons. Mais il nous faudra encore quelques secousses.

C. R.

L'HOMME A LA BOULE

A. M. G.... député de la Vendée.

Quand, tout fraîchement émoulu
Des batailles électorales,
Vient siéger un nouvel élu
Des volontés nationales,
Il se dit, tout en arrivant :
« Pour n'avoir pas l'air d'une moule,
Faisons semblant d'être au courant
Et n'allons pas perdre la boule ! »
Mais il n'a plus, au Parlement,
Son auditoire de province,

Ni ce comité si charmant
Qui pour son candidat en pince ;
Et, devant tous ces inconnus,
L'émotion lui clôt la... goule ;
Il veut parler, il ne peut plus ;
Hélas ! il a perdu la boule !

Si pourtant, plus entreprenant,
— Disons même plus téméraire, —
Il se montre assez peu prudent
Pour parler au lieu de se taire,
Il perd, au fil de son discours,
Le sens de ce qu'il débague,
Et fait le plus piteux des fous :
Hélas ! il a perdu la boule !

Donc, au tout nouveau député
Qui veut aborder la tribune
Même sa bonne volonté
N'épargne pas cette infortune.
Il sent sa mémoire faillir,
Il sent tout son aplomb qui croule,
Il sent sa langue le trahir,
Et c'est alors qu'il perd la boule.

Mais il en est de plus heureux.
Témoin, la semaine dernière,
Cet incident très savoureux
Qui fit rire la Chambre entière :
On votait pour un président,
Et les scrutateurs à la coule.
Virent tout de suite en scrutant
Qu'il manquait au compte une boule.

Aussitôt grand tohu-bohu,
Tapage, vacarme, tempête,
Boucan, bacchanal et chahut
Malgré l'impuissante sonnette ;
Des voix, dominant le potin,
Hurlent, au milieu de la houle,
« Il faut annuler le scrutin,
L'un de nous a perdu la boule ! »

Mais un personnage inconnu
Soudain surgit à la tribune :
« — Je suis, dit-il, nouveau venu ..
— D'où nous tombez-vous ? De la lune ?
— De Vendée ; et, — j'en suis honteux —
Un peu bousculé par la foule,
J'ai, par cas très malencontreux,
A terre laissé choir ma boule... »

Alors, dans le Palais-Bourbon,
Tout le monde éclate en fou rire,
Et, du plancher jusqu'au plafond,
C'est de la rage, du délire ;
Sous le nez du malavisé,
On rit, on se tord, on se roule ;
Du coup, le voilà baptisé
Monsieur G....., l'homme à la boule.

Et voilà comment naît la gloire !
Le soir, avant de s'endormir,
Il put ainsi compter l'histoire
A sa femme, sur l'oreiller :
« Me voilà classé, ma poupoule,
Parmi les députés connus,
Et j'ai fait de brillants débats
Parce que j'ai perdu la boule ! »

P. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juin

On procède à la vérification des élections non contestées.

La Chambre valide en tout 397 élections ; parmi les députés validés nous relevons les noms de MM. Rey et Vival, députés du Lot.

INFORMATIONS

La guerre hispano-américaine
Capture d'un croiseur espagnol
Le Central News reçoit de Key-West la

nouvelle que le croiseur espagnol *Viscaya* en opérant une sortie devant Santiago, a été abordé et pris par un navire de l'escadre Schley.

Un autre croiseur accouru à son secours a été obligé de rentrer dans le goulet à toute vapeur.

Trahison et exécution

Les nouvelles reçues de Porto-Rico annoncent que M. Barbosa, sous-secrétaire de l'instruction publique du gouvernement insulaire, accusé de pactiser avec le gouvernement des Etats-Unis, a été fusillé comme traître. Le gouvernement espagnol a télégraphié au gouverneur Macias pour lui demander des explications au sujet de cette exécution.

Un pari patriotique

Des dépêches de Barcelone disent qu'un commerçant a reçu un télégramme d'après lequel une escadre espagnole, composée de trois cuirassés et de trois autres navires protégés, aurait été rencontrée le 27 mai au large de Madagascar, se dirigeant vers le Nord.

Deux membres de l'aristocratie appartenant au cercle Liceo ont fait un pari de 50,000 dollars au sujet de la situation exacte de l'escadre de l'amiral Cervera. L'un prétend qu'elle se dirige sur les Philippines, l'autre affirme qu'elle est à Cuba. Le pari a été fait devant notaire, avec cette condition que le produit sera destiné à la souscription nationale.

Colonies

Massacre d'explorateurs

Un de nos concitoyens, M. Georges Bailly-Foreillière, vient de trouver la mort au cours d'un voyage d'exploration. Ce jeune homme âgé de 27 ans, a été massacré au village de Zolou (république de Libéria) ; son compagnon de voyage, M. Pauly, a subi le même sort.

La famille vient d'être avisée de ce malheur par le ministère des colonies.

Procès Zola

La date des débats du pourvoi Zola devant la Chambre criminelle de la Cour suprême vient d'être définitivement fixée ; l'affaire viendra le 16 juin. M. le conseiller Accarias fera le rapport. M. l'avocat général Puech occupera le siège du ministère public.

L'affaire Dreyfus

Le *Journal* annonce que M. André Castelin, député de l'Aisne, comme il en a reçu le mandat formel de ses électeurs, déposera dès la constitution de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des dernières manifestations demeurées impunies relativement à l'affaire Dreyfus.

Le Grand-prix

C'est encore un cheval français qui est arrivé premier cette année ; c'est « Roi-Soleil » appartenant au baron de Rothschild.

Duel Lavertujon-Boutard

A la suite d'une polémique de presse résultant de la campagne électorale, très vive entre MM. Lavertujon et Boutard, un duel au pistolet a eu lieu, aux environs de Paris. Les conditions du combat étaient : quatre balles échangées jusqu'à résultat.

Au premier feu, M. Lavertujon a été atteint d'une balle au mollet, lui faisant une blessure légère formant égratignure.

Au contraire, M. Boutard a été atteint d'une balle en haut de la cuisse, lui faisant une blessure qui sans être grave, est assez sérieuse.

Le combat a été aussitôt arrêté.

A la Frontière

Nouveaux incidents

Nous avons annoncé la violation de territoire commise, dernièrement par des militaires allemands, sur le territoire de Tronville, près Mars-la-Tour.

Ajoutons que le dimanche de la Pentecôte, dix soldats en tenue, appartenant à la 10^e compagnie de pionniers allemands, et seize autres du 34^e régiment d'artillerie de la garnison de Metz, franchissaient la frontière en suivant la voie romaine, près de Mars-la-Tour, à la cote 359.

Sur l'observation qui leur fut faite par deux officiers français, ils rebroussèrent chemin sans rien dire.

Le même jour, deux officiers allemands du 3^e cheveu-léger, en tenue, conduits en voiture découverte par un ordonnance, dépassaient le poteau-frontière sur la ligne de Château-Salins-Nancy, et venaient jusqu'à la bifurcation de la route de Bezange.

Allemagne

Entre civils et officiers

Pendant une fête musicale donnée par la Société lithuanienne, plusieurs officiers affectèrent de se moquer des assistants. Deux messieurs leur demandèrent raison de cette attitude et des coups furent échangés, un officier frappa même un civil de son sabre.

L'affaire menaçait bientôt de devenir tragique ; les officiers, ayant requis la garde, lui ordonnèrent de faire feu sur la foule.

A ce moment, le commissaire de police, qu'on avait réveillé, arriva. Son attitude énergique empêcha une catastrophe. Les officiers, escortés par des soldats, regagnèrent leur domicile, et la foule se dispersa.

Les journaux locaux publient les noms des militaires compromis dans cette affaire ; ils réclament le châtement des coupables.

CHRONIQUE LOCALE

CAHORS

CONTRE L'ALCOOLISME

Conférence de M. le docteur Valat

Au mois de février dernier, M. le docteur Legrain, l'infatigable et distingué président de la « Ligue nationale contre l'abus des boissons alcooliques » donnait, dans notre région trois conférences : deux à Toulouse, une à Montauban.

Le ministre de l'instruction publique, par des arrêtés en date du 9 mars 1897, a eu, en effet, l'honneur de doter la France d'un enseignement anti-alcoolique obligatoire, pour les écoles, les collèges, les lycées de garçons et de filles.

Mais l'Université de Toulouse pensa avec raison, qu'il ne suffisait pas de recevoir communication des arrêtés. Elle pensa qu'il lui appartenait au contraire de donner un exemple et une impulsion à toute la population scolaire de son ressort. C'est pourquoi M. le recteur Perroud prit résolument en main la direction du mouvement et fit appel à l'autorité spéciale de M. le docteur Legrain, l'éminent conférencier, pour inaugurer officiellement l'organisation de la campagne anti-alcoolique dans le ressort de l'Université.

Les huit départements qui ressortissent à l'Université de Toulouse, furent divisés en quarante sections. Au centre de chaque section une conférence anti-alcoolique devait être donnée.

Ces conférences ont déjà eu lieu dans presque toutes les sections.

Partout l'empressement et le dévouement ont dépassé les prévisions les plus optimistes. On a été particulièrement frappé de l'attitude prise par MM. les inspecteurs d'Académie, les inspecteurs primaires et les instituteurs. On a senti qu'il y avait encore là des forces vives en réserve, des dévouements auxquels il est possible de faire appel, pour la lutte contre un vice mais qui combat un vice les combat tous ; et voilà l'instruction qui devient l'éducation.

Pour Cahors, l'Université de Toulouse a fait appel au dévouement de M. le docteur Valat, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Disons tout de suite que cette conférence, que nous sommes heureux de reproduire en entier a été excessivement intéressante. Les chaleureux applaudissements du nombreux public qui se pressait dans la salle du théâtre l'ont surabondamment prouvé. L'heureuse et patriotique péroraison du sympathique conférencier a été surtout accueillie par d'enthousiastes bravos.

Dans la salle on remarquait toutes les notabilités de Cahors : M. le Préfet du Lot, M. Delport conseiller général, M. Mazières premier adjoint, de nombreux conseillers municipaux, M. le Procureur de la République, M. le substitut, M. Gély, directeur des contributions directes, MM. les médecins civils et militaires, etc. etc.

Les élèves du Lycée, du collège de jeunes filles, des écoles normales et communales étaient également présents.

M. l'Inspecteur d'Académie, entouré de M. le Proviseur du Lycée, de M. le Directeur de l'école normale de garçons et de MM. les Inspecteurs de l'enseignement primaire, ouvre la séance à peu près en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de l'Université de Toulouse, et son président, M. le Recteur, que nous représentons, ont entrepris d'organiser, dans les huit départements de l'Université, une campagne de conférences contre l'alcoolisme, ce fléau dévastateur qui ravage la France et qui menace de détruire les ressources physiologiques, intellectuelles et morales de notre beau pays.

Partout le succès obtenu a été grand. Dans le Lot, nos instituteurs rivalisent de zèle dans leurs cours d'adultes. Ils ont rendu et ils rendent à cette noble cause d'éminents services : je les remercie, persuadé du reste qu'ils ne s'en tiendront pas là.

En dehors des membres de l'Université, des hommes de cœur nous ont apporté le concours de leur dévouement ; tel l'honorable président du tribunal de Gourdon, M. Zeglicki dont on se rappelle les belles conférences à Souillac et à Gourdon.

A Cahors, c'est M. le Dr Valat, dont tout le monde apprécie le talent incontestable et la souriante amabilité, que le Conseil de l'Université de Toulouse a chargé de faire la conférence qui aurait eu lieu depuis longtemps sans les réparations faites au théâtre, mis si obligeamment à notre disposition par M. le maire que je suis heureux de remercier ici.

Je remercie M. le Dr Valat, je vous remercie également, Mesdames et Messieurs, d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre invitation et je suis persuadé que vous n'aurez pas à regretter d'être venus entendre le conférencier et l'applaudir (vifs applaudissements). La parole est à M. le Dr Valat.

* *

M. Valat prend alors la parole et pendant plus d'une heure captive l'attention de ses auditeurs par la très intéressante conférence qu'on va lire :

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, un mal redoutable — l'alcoolisme — décime tous les peuples. Ses progrès sont très rapides.

La France, d'abord épargnée, a été envahie à son tour. Les pouvoirs publics ont dû s'en préoccuper et depuis 1894 des instructions ont été données pour organiser dans chaque département des causeries dont le but est de mettre en évidence les dangers des boissons spiritueuses et leurs conséquences funestes sur la santé publique et sur l'avenir de la patrie.

Cette question est essentiellement médicale. Pour ce motif, M. l'inspecteur d'Académie a bien voulu me confier le soin de la traiter devant vous. Je le remercie vivement de m'avoir fait cet honneur. A défaut de talent, je vous offrirai ma bonne volonté en vous priant de m'accorder en retour toute votre indulgence.

**

Au médecin, à l'hygiéniste, il faut le reconnaître, incombe le devoir de démasquer cette plaie nouvelle qui grandit incessamment. L'a-

bus des boissons alcooliques constitue aujourd'hui un véritable empoisonnement national. Si l'on a raison de se préoccuper de la salubrité des villes, de viser à la disparition de la variole et de la fièvre typhoïde, il est encore plus urgent de s'attaquer à cette affection endémique, l'alcoolisme, qui tue plus d'hommes à elle seule que toutes les maladies contagieuses réunies, mais qui est moins redoutée, parce que ses effets semblent moins immédiats et moins palpables.

Ce rôle de moraliste ne va pas sans inconvénients. « Car médire du vin, dénigrer l'alcool, auprès de certains, c'est presque se couvrir de ridicule. On est un misanthrope ou un fâcheux. Si on prêche l'abstinence, on n'est plus l'ami de l'ouvrier qui meurt à la peine ! » (Dr Legrain) Que les médecins récriminent beaucoup contre l'alcoolisme, c'est leur métier — a dit un publiciste ; ils voient les buveurs d'alcool quand ils sont malades, ils s'indignent et se désespèrent — c'est d'un bon naturel ! »

Acceptons cette douce ironie, et malgré l'ingratitude du rôle, consentons pour une fois à nous faire moraliste dans l'espoir de corriger quelques buveurs, après leur avoir montré les dangers de leur funeste passion.

Avant d'aller plus loin, je dois reconnaître, à l'honneur de notre cher Quercy, que les habitudes d'intempérance y sont fort rares et que Bacchus n'y compte pas de très nombreux disciples. Nous verrons bientôt que son culte est plus suivi dans quelques autres départements.

HISTORIQUE DE L'ALCOOLISME

On désigne sous le nom d'alcoolisme l'ensemble des accidents morbides produits par l'abus des boissons spiritueuses.

Le mot d'alcoolisme, dû à un docteur suédois, Hüss, date de 1852, mais la chose remonte bien plus loin.

On en trouve des traces dans l'antiquité la plus reculée :

Promachos reçoit d'Alexandre-le-Grand une couronne d'or pour avoir bu quatre augees de vin : prouesse à laquelle il survécut trois jours.

Alexandre-le-Grand, celui-là même qui voulait une vie courte et bien remplie, dans un accès d'ivresse, tua Clitus, son intime ami, qui peu de temps auparavant lui avait sauvé la vie dans un combat.

Sous Tibère, Novellius Torquatus conquiert le Consulat en avançant devant cet empereur trois congés de Palerme, soit 9 litres et demi de vin.

Citons encore quelques personnages célèbres qui se sont adonnés à l'ivrognerie : Luther, Fox, Pitt, Edgar Poë qui dans ses hallucinations voyait le plafond descendre sur lui pour l'écraser, Musset, le divin poète, dont la vie fut singulièrement raccourcie par les excès d'intempérance. Et combien de contemporains de talent pourrions-nous nommer parmi les victimes des boissons alcooliques !

On estime qu'en France l'alcoolisme des masses remonte à l'invasion des alliés, en 1814.

Mais depuis 1860, les progrès de ce fléau sont véritablement effrayants.

Dans l'échelle des pays alcooliques, la France, aujourd'hui, dépasse l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Suède et la Norvège.

Elle n'a plus avant elle que la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et le Danemark.

Dans notre pays, la Flandre, la Picardie, la Normandie et la Bretagne sont les provinces où l'ivrognerie est le plus répandue.

D'après Claude, qui en 1886 fut le rapporteur de la Commission nommée par le Sénat pour faire une enquête sur la consommation de l'alcool en France, il y avait, à cette époque, dans notre pays, quatre cent mille débits de boissons, soit 1 pour 94 habitants. Là se consomment annuellement pour un milliard et demi de petits verres. — Voilà qui remplirait bien la Caisse de retraite pour les vieillards et les infirmes !

BOISSONS ALCOOLIQUES

Pour s'intoxiquer, l'homme n'avait autrefois que les boissons fermentées : vin, bière, cidre.

Mais au XIII^e siècle Arnault de Villeneuve découvrit l'alcool — de là est venu tout le mal — et grâce aux progrès de la chimie, l'industrie fabrique aujourd'hui une foule de produits désignés sous le nom de liqueurs et qui sont tous toxiques.

Leur énumération serait fort longue. Citons les principales : Absinthe, Anisette, Bither, Chartreuse, Cognac, Kirsch, Eau de mélisse, Melé-Cassis, Vermouth, Vulnéraire, etc.

On a observé que, dans les villes, chacune d'elles a une clientèle attirée.

L'absinthe — surnommée la grande vitesse pour Charenton — est consommée principalement par les employés de bureau, par les hommes de lettres ou prétendus tels. L'eau de mélisse a les préférences des femmes de chambre ; le vulnéraire fait les délices des blanchisseuses. Le vermouth est surtout demandé par les militaires. Enfin, d'après quelques auteurs, la parisienne élégante fait ses libations chez le pâtissier, avec les vins d'Espagne. N'est-ce pas le cas de répéter :

Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse !

Toutes les liqueurs précédentes, en dernière analyse, se réduisent à trois principes : 1^o un alcool ; 2^o un sirop pour l'édulcorer ; 3^o des essences d'origine végétale (ou artificielles) pour l'aromatiser.

Or, deux de ces principes, alcool et essences, sont essentiellement pernicieux. Aujourd'hui, la chimie sait extraire l'alcool, non seulement des fruits, mais de toutes les céréales et d'un grand nombre de plantes. C'est même l'alcool extrait des céréales qui entre dans la composition des liqueurs énumérées plus haut et c'est de tous le plus toxique.

En voici la preuve. Pour tuer un chien de 15 kil., il faut injecter dans son système veineux :

90 gr. d'alcool éthylique (de vin)	
45 — propylique (eau-de-vie de marc)	
27 — butylique (distil. de mélasse)	
23 — amylique (alcool de pom. de ter.)	

Si nous supposons à l'homme une résistance égale à celle du chien, il faudrait pour tuer un adulte de 60 kilos, environ 400 gr. (2 verres) d'alcool éthylique et 95 gr. (1/2 verre) d'alcool amylique.

Voyons maintenant la toxicité des essences : Le Dr Magnan a déterminé sur un cheval une attaque convulsive formidable en lui injectant dans les veines un gramme (45 cuillerées à café) d'essence d'absinthe.

Une injection sous-cutanée de un centigr. des essences qui donnent le bouquet de cognac tue un chien de Terre-Neuve en onze minutes. C'est ce poison des plus redoutables, qui, aromatisant l'alcool de grains ou de mélasse, figure sur nos tables sous le nom pompeux de vieux cognac.

Singulièrement instructive est la composition des mixtures vendues sous le nom de : cognac, rhum, absinthe. Et dussiez-vous y perdre quelque illusion, je vous demande la permission de vous lire l'analyse qu'en a donnée le Dr Gérard, directeur du Laboratoire municipal de Paris.

Le rhum est le produit de la distillation de la canne à sucre.

Le rhum artificiel est comme l'enfance de l'art du fraudeur et voici sa formule :

Cuir neuf rapé.....	2 kil.
Ecorce de chèvre.....	200 gr.
Clous de girofle.....	15 gr.
Goudron.....	15 gr.
Eau-de-vie de betteraves.....	80 litres
Eau de fontaine.....	100 litres

Le vrai cognac n'est plus qu'une curiosité de laboratoire et un fantôme dans l'industrie. Mais le commerce en fabrique tous les jours de grandes quantités avec de l'alcool de grains auquel on donne le bouquet du cognac par le mélange, dans des proportions connues, des substances suivantes : cachou, sassafras, fleurs de genêts, thé suisse, capillaire du Canada, réglisse en bois, iris, alcool, éther butyrique, etc.

Vous le voyez être édifiés sur la composition de l'absinthe ? Elle est un mélange d'alcools de mauvaise qualité avec des essences d'anis, d'absinthe, d'angélique, d'origan, de badiane, de fenouil, de mélisse, etc. Elle est colorée avec des feuilles d'orties ou d'épinards, quand ce n'est pas avec la gomme-gutte ou le sulfate de cuivre — deux poisons énergiques. —

L'hygiène n'a reconnu qu'une bonne manière de préparer l'absinthe et c'est un poète qui en a donné la meilleure formule. Permettez-moi de vous la citer :

L'ABSINTHE

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre, Deux doigts, pas davantage ; ensuite saisissez Une carafe d'eau bien fraîche, puis versez Versez tout doucement d'une main bien légère.

Que petit à petit votre main accélère La verte infusion, puis augmentez, pressez Le volume de l'eau, la main haute et cessez Quand vous aurez jugé la liqueur assez claire.

Laissez-la reposer une minute encor, Couvez-la du regard, comme on couve un trésor ; Aspirez son parfum qui donne le bien être.

Enfin pour couronner tant de soins inouis, Bien délicatement prenez le verre, — et puis Lancez, sans hésiter, le tout par la fenêtre.

L. de ST-LEU.

* * *

Le même sort doit être réservé à toutes les liqueurs sans exception car elles sont toutes nuisibles.

Faut-il être aussi sévère à l'égard des boissons fermentées ?

C'est l'avis des Abstinentes. L'eau, disent-ils, constitue les 2/3 de notre organisme (un individu de 75 kil. porte en lui 50 kilog. d'eau), elle est la condition indispensable de la vie, et représente en définitive la boisson idéale de l'homme comme celle des autres espèces du règne animal.

D'ailleurs des expériences très nombreuses ont montré qu'aussi bien pour les travaux intellectuels que physiques l'usage de toute boisson alcoolique était nuisible.

Le Dr Parkes, professeur d'hygiène à l'hôpital militaire de Netley, a soumis à un même travail dans des conditions identiques de santé et de régime, deux escouades dont l'une prenait une quantité modérée de vin et dont l'autre ne buvait que de l'eau. Les abstinentes travaillaient mieux, plus vite et plus longtemps que les autres et la même escouade travaillait mieux pendant la période d'abstinence que pendant la période où elle prenait du vin.

Des expériences faites dans les armées Anglaise et Américaine ont montré que sous tous les climats aussi bien dans les pays tropicaux que dans les régions polaires, les troupes ne supportaient jamais mieux la fatigue des campagnes que lorsqu'elles étaient privées de toute boisson alcoolique. Ne savons-nous pas qu'au Tonkin, le général de Courcy dut prohiber la vente de l'absinthe aux troupes en marche ?

Demme mit alternativement au régime de l'eau et au régime du vin (1/2 verre à chaque repas) de jeunes écoliers. Pendant les périodes où ils buvaient du vin ils se montraient plus endormis, moins attentifs, moins capables de travail.

Si l'alcool donnait réellement des forces comment expliquer que tous ceux qui veulent sérieusement « s'entraîner », dans quelque sport que ce soit, doivent s'en interdire l'usage ? — Terront le cycliste vainqueur dans la course de Paris-Brest (1200 k. en 71 h. 30 mi-

utes) ne prit aucune boisson alcoolique durant la course ; de même Adam Ayles, l'explorateur polaire, qui endura des fatigues inouïes durant une course en traineau de cent dix jours. Tout dernièrement Nansen a renoncé à prendre des spiritueux parmi ses provisions.

A quoi bon multiplier les exemples ? Il suffit pour être définitivement fixé sur la légende de l'alcool « générateur de forces » d'interroger les champions les plus réputés, de l'aviron, de la nage, de la marche, de l'athlétisme. Pour eux les véritables boissons excitantes sont le café, le thé, ils se refusent à y ranger l'eau-de-vie.

Ces raisons sont absolument péremptoires et bien médiocres doit vous paraître l'hygiéniste qui, après de tels faits, n'interdit pas l'usage des boissons fermentées.

En dépit de tous les arguments, elles ont leurs chauds partisans et parmi les plus autorisés.

Hippocrate non-seulement conseille de boire du vin, mais il recommande même de s'enivrer une fois par mois — sans doute histoire de ne pas en perdre l'habitude.

Le poète Latin, Horace, reconnaît au Palerme, la propriété de dérider le front et de délier la langue.

Shakespeare fait dire à un de ses héros qu'un bon vin est un bon compagnon.

Après de tels témoignages notre sévérité va se relâcher et nous reconnaitrons à « cette purée de septembre », pour employer l'expression de Rabelais, quelques qualités.

Prise avec modération elle constitue une boisson tonique et cordiale par excellence. Vous connaissez le fameux adage latin : *Vinum bonum letificat cor hominis*.

Il est le lait des vieillards et des convalescents, il relève le physique et le moral déprimés. Il active les forces et le courage.

Mais il ne mérite de pareils éloges que s'il est pris en quantité modérée : bu avec excès, il devient nuisible.

Pour l'ouvrier, un litre de bon vin dans les vingt-quatre heures est une ration suffisante et un demi-litre seulement nous paraît utile aux personnes qui se livrent à des travaux moins pénibles.

Combien d'hommes, à leur avis très-sobres estiment cette quantité insuffisante ! Quelques-uns consomment un litre de vin par repas et d'autres se contentent d'un litre dans les 24 heures, mais y ajoutent des liquides spiritueux. Pour beaucoup, boire un verre à liqueur de cognac, de rhum ou de chartreuse à la fin de chaque repas devient une douce nécessité.

Ces abus journalièrement répétés sont certainement funestes. Et à ce sujet je pourrais invoquer le témoignage de nombreux médecins. Le Dr Armaingaud, de Bordeaux, insiste sur cet alcoolisme inconscient : « Il est fréquent dans la classe aisée. Les hommes, grâce à leur excellente alimentation, supportent bien en apparence ces excès quotidiens de vins. Insensiblement arrivent les lésions des différents viscères et notamment celles du cerveau, d'où la fréquence de l'apoplexie vers la cinquantaine dans la capitale de la Gironde. »

Il en est de même dans plusieurs riches provinces de France, notamment en Normandie, où tout est prétexte à réunions, à festins. Faut-il rappeler la coutume du *trou normand* ? Elle consistait à prendre au milieu du repas, avant le rôt de canard un verre d'eau-de-vie pour faire un trou dans lequel de nouvelles victuailles devaient trouver place. D'ailleurs Gasterœa, cette dixième muse, est d'après Brillat-Savarin, la muse de la sociabilité et son origine est bien française.

Jusqu'ici nous avons parlé de libations copieuses mais décentes. Quelques petits verres de plus suffiront à « brouiller les registres du cerveau », suivant l'expression de Rabelais, et le buveur arrivera à l'ivresse.

L'ivresse est un accident aigu de l'alcoolisme.

Son début ne manque pas de charmes. Sous l'influence du vin, de l'alcool, le cerveau est excité. Un bien être se répand dans tout le corps. — Une activité toute spéciale s'empare du buveur et pour un moment les idées douces et agréables dominent. A cette phase, le buveur est content de lui et des autres ; il entonne les chansons gaies et patriotiques.

Un degré de plus et l'obnubilation arrive. La mémoire, l'intelligence se voilent : Tout devient confus. C'est l'instant psychologique où le trouper voit passer la caserne.

A une troisième période, si l'ivresse est complète, les mouvements deviennent très difficiles. La marche est titubante. Bientôt, si l'excès a été considérable, la locomotion devient impossible, le buveur tombe, un sommeil irrésistible l'enlève — il est ivre-mort.

Pour certains, l'ivresse est un péché mignon qu'ils commettent tous les jours. De pareilles habitudes conduisent vite à l'alcoolisme chronique qui est une imbibition progressive une accumulation lente du poison dans les tissus.

Les prototypes de cette intoxication journalière, les véritables professionnels de l'alcoolisme chronique s'observent surtout dans les grandes villes, dans les ports de mer, dans les centres manufacturiers.

Il y a quelque vingt ans, l'armée présentait encore des types réussis d'alcooliques. Il me souvient d'un caporal, vieux briscard, court, trapu et ventre rond, qui vers 1878, venait au Lycée de Cahors, donner des leçons de tambour, en vue des promenades militaires à quelques élèves de la division « des grands ». — Ses grosses moustaches, sa voix tonitruante, son nez démesurément bourgeonné, son langage spécial aux vieux grognards qui ne prononçaient que la dernière syllabe des mots et sa conversation toujours émaillée de jurons

chinois nous donnaient déjà une haute idée du personnage. Mais notre admiration n'eut plus de bornes le jour où dans une profession de foi suggestive il nous eut appris qu'il « lui fallait » quatorze litres de vin par jour. Songez l'imagination d'un lycéen devant un estomac de quatorze litres !

On connaît les déplorables habitudes de l'ouvrier parisien, qui a coutume de prendre quelques verres de vin blanc à jeun pour tuer la ver, d'interrompre le travail plusieurs fois par jour pour aller boire, de prendre l'apéritif chaque repas, d'arroser le café d'un petit verre de cognac ou de rhum de stationnement chez les débitants aux heures de désœuvrement et le soir de se réunir entre amis au cabaret pour jouer et se divertir. C'est donc avec raison qu'on a pu dire : « Paris s'éveille et se couche le verre à la main. »

Le Dr Brunon a tracé un tableau navrant de l'alcoolisme chez les ouvriers des manufactures normandes. D'après cet auteur, la ville de Rouen, dépense annuellement beaucoup plus de mauvaise eau-de-vie de betteraves, de mélasses, qu'il n'est fabriqué d'eau-de-vie de vin dans toute la France. Il y a dix ans sa consommation par habitant était de 37 litres d'eau-de-vie et depuis 10 ans, ajoutée à la proportion a augmenté très certainement. A Rouen les ouvriers du port sont ceux qui paient à Bacchus le plus large tribut.

Dans les classes bourgeoises l'alcoolisme est aussi très répandu. — Un courtier en vins, disait au Dr Brunon qu'il lui est très pénible de faire « la place » de Rouen. Il ne prend pas moins de 30 à 40 consommations par jour. Il estime qu'un courtier dans cette ville ne peut pas continuer son métier pendant plus de deux ans. Après ce temps et pour citer sa propre expression : « Il est cuit ». Tous les voyageurs, quel que soit leur commerce sont alcooliques et, il faut le reconnaître, souvent malgré eux. S'ils ne boivent pas ils ne font pas d'affaires et le patron les considère comme de mauvais employés.

Dans les centres manufacturiers les femmes et les jeunes filles n'échappent pas à ce vice général auquel les convient et l'exemple et les habitudes de la famille. Tous les enfants de la classe ouvrière sont élevés non avec du lait mais avec du café et au vu des mères sortir furieuses de la consultation, dit le Dr Brunon, parce qu'on prescrit au café pour leurs enfants. Vers l'âge de 10 à 12 ans, l'habitude impérieuse est prise de ne jamais boire de café sans cognac. Dans les campagnes normandes le mal est aussi très répandu. Le dimanche est passé tout entier au cabaret et vers six heures on peut voir des hommes ivres-morts couchés sur le bord de la route ou dans leur herbage. Ces *débauches* alcooliques ne sont pas particulières à Paris, à Rouen et à quelques villes de Normandie. Les mêmes habitudes d'intempérance s'observent en France dans tous les pays et dans tous les centres industriels et manufacturiers.

Notre pays peuvent s'appliquer ces paroles que Bruce, en 1871, prononçait au Parlement anglais : « L'ivrognerie est positivement le plus grand de tous les maux avec lesquels les réformateurs sociaux aient à lutter ». (A suivre.)

Procès de presse

Le tribunal correctionnel de Montauban a rendu, samedi, son jugement dans l'affaire en diffamation intentée par M. Marius Bonneville, imprimeur à Montauban, contre le *Rappel socialiste*, de Cahors. Le tribunal a confirmé la première condamnation : un mois de prison au gérant, 100 francs d'amende et 1,000 francs de dommages, avec insertion dans tous les journaux de Montauban et dans le *Rappel socialiste*, en bonne place.

Procès du « Réveil »

Hier, au milieu d'un grand concours de monde, s'est déroulé, devant notre tribunal civil, le procès intenté par l'abbé Teulière au *Réveil du Lot*. M^e Désarnaud, du barreau de Toulouse, représentait le plaignant ; M^e Tavé, le sympathique maire de Tulle, était le défenseur du *Réveil du Lot*. M^e Désarnaud expose les motifs de la plainte et se plaçant à un point de vue général demande à la justice de vouloir bien intervenir pour empêcher la presse d'attenter à l'honneur ou la considération de certains citoyens. M^e Tavé, avec une merveilleuse clarté d'expressions, et une remarquable compétence juridique démontre d'abord que la plainte n'est pas fondée, ensuite, que les prétendues injures insérées dans le *Réveil* ont été provoquées par les articles de la *Croix*. Avec une réelle éloquence M^e Tavé démontre que les poursuivants veulent faire de la justice une arme de parti ; le tribunal, dit-il, n'acceptera pas ce nouveau rôle antijuridique que certains voudraient lui imposer. Il n'y a rien au-dessus de la loi, pas même un prêtre ; il n'y a rien au-dessus de la justice, pas même la religion. M^e Désarnaud réplique et après une courte

et énergique riposte de M^e Tavé, le tribunal renvoie à huitaine le jugement.

Mouvement de la population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois de mai dernier, parmi la population de notre ville : Naissances, 12, se décomposant comme suit : garçons, 9 ; filles, 3 ; garçon naturel reconnu, néant ; fille naturelle, néant ; mort-nés, néant ; mariages, 9 ; divorces, néant ; décès, 23 dont un de moins d'un an ; 4 de un an à 19 ans ; 3 de 20 à 39 ans ; 2 de 40 à 53 ans ; 13 de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : fièvre muqueuse, 1 ; méningite tuberculeuse, 1 ; cancer ou autre tumeur, 2 ; congestion et hémorragie cérébrale, 4 ; maladie du cœur, 3 ; gastro-entérite, 1 ; débilité congénitale, 2 ; sénilité, 3 ; autres causes de mort, 6.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites Situation au 31 mai 1898 Capital... 23,344,088 Sociétaires existants... 232,223 Sections (France et Colonies)... 1,271

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mai dernier, pour le compte de la boucherie cadurcienne :

Boeufs, 66, pesant 39,062 kilog ; vaches, 32, dont 21 pour la troupe, pesant 13,516 kil. ; moutons et brebis, 828, pesant 24,143 kil. ; veaux, 176, pesant 17,524 kil. ; porcs, 20, pesant 1,993 kil. ; chevaux ou mulets, 1. Soit au total 1,123 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Le vol au Trésor caché

Un habitant du Lot a failli être victime, ces jours derniers, d'une bande de filous espagnols.

Il s'agissait, comme toujours, d'un trésor considérable caché dans notre département et dont on offrait une partie à notre compatriote sous certaines conditions.

Est-il possible qu'il y ait encore dans nos campagnes des gens assez naïfs pour prendre au sérieux les propositions des escrocs espagnols dont on a si souvent débiné le truc !

Quoi qu'il en soit, nous avons en main le dossier complet de l'affaire et nous en parlerons.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 7 juin 1898 Naissances Croissant, Charles-Louis, place Thiers, 9. Croissant, Jeanne-Marie, place Thiers, 9. Mirassou, Denise-Mathilde, rue St-André, 16.

Publications de Mariages

Tulet, Jean, domestique et Blanc, Marcel-line-Julie, domestique. Teulat, Edouard, garçon d'hôtel et Delsol, Eugénie, cuisinière.

Décès

Croissant Charles-Louis, 4 jours, place Thiers, 9.

Arrondissement de Cahors

BÉLAYE. — On nous prie d'insérer la lettre suivante :

A Monsieur Henri de Folmont Monsieur,

Je répondrai brièvement à votre longue lettre parue dans *L'Express du Midi*. Vous tenez à revenir sur l'inscription de votre domestique sur les listes électorales. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit : la commission de révision, après avoir consulté l'administration, a pris une décision conforme à la loi ; cette décision vous a été signifiée (La commission s'est adressée à vous qui aviez demandé l'inscription) dans les délais voulus pour faire appel. Vous ne l'avez pas fait : vous en avez du remords ? Est-ce que le dépit ne parlerait pas chez vous ou vos acolytes, plus haut que le bon sens et la raison ?

Tout le reste de votre lettre n'est que méchants propos et insinuations perfides. Vous dites que je prends à partie vos aïeux. J'ai écrit : « qu'avez-vous fait de la courtoisie et de la loyauté des preux vos aïeux ? » Il me semblait que cela voulait dire que les « preux » vos aïeux étaient courtois et lo-

yaux et que vous ne l'éiez guère. Je regrette que vous ne l'ayez pas compris. Et puis, vous être trop jeune, croyez-moi, pour pouvoir parler de mon entourage et des questions locales. Vous feriez bien de vérifier avec soin les renseignements qui vous sont donnés, si vous ne voulez pas être exposé à vous entendre dire des choses désagréables. Ainsi vous parlez « de prunes volées » ; ici, personne n'a compris, je vous mets au défi de préciser ce que vous voulez dire ou du moins ce qu'on vous fait dire.

Quant à l'individu qui, dites-vous, est allé à la rue du Château du Roi, quelques-uns peuvent le connaître, mais cela ne suffit pas : ne mordez pas sans aboyer, osez donc préciser davantage, et il vous prouvera, soyez en certain, comment il a trouvé le moyen de voter. Vous terminez en disant que je suis jugé. Eh ! bien mon juge c'est, je crois, le suffrage universel. J'ai fait un appel aux électeurs en faveur de M Rey ; 119 m'ont approuvé et 47 seulement ont voté pour le candidat de vos « espérances ». Si c'est là le jugement dont vous voulez parler, j'ai le droit d'en être fier. Je vous salue.

A. RAYNALY Maire de Bélàye.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Concours. — Un concours de bestiaux aura lieu à Figeac le 16 août 1898 pour les espèces bovine, ovine et porcine. Il y aura aussi un concours de vignoble.

Des primes seront offertes aux anciens serviteurs des deux sexes de l'arrondissement.

Nous donnerons incessamment le règlement de ces divers concours.

— Tribunal correctionnel. — Audience du 4 juin 1898. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal prononce deux condamnations à 50 fr. d'amende pour délits de chasse en temps prohibé.

L'huissier d'audience appelle ensuite successivement les trois affaires suivantes : Victor Dumas, 48 ans, né à Villefranche (Rhône) horloger, sans domicile fixe, comparait sous l'inculpation de vagabondage. Le tribunal le condamne à deux mois d'emprisonnement.

— Pierre Lazenne, 34 ans, né à Brest, ébéniste, sans domicile fixe, inculpé du même délit, est condamné à deux mois. Le casier judiciaire de Lazenne est orné de trente condamnations.

— J.-P. T..., âgé de 35 ans, cultivateur à Leyme, inculpé d'abatage d'arbres, est condamné à six jours. Il bénéficie de la loi de sursis.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Accident. — Le sieur Calvel, voyageur de commerce de la maison Cornu, d'Albi, parti de l'hôtel du Cheval-Blanc, se rendait à Labastide-Murat, lorsque, arrivé sur le pont de la gare de Gramat, son cheval, s'est tout à coup retourné et d'un train affolé est allé s'abattre à trente mètres environ. Sitôt l'accident connu, M. Delmas, maître d'hôtel, s'est transporté sur place et a reconduit son client à domicile.

M. le docteur Fonservines, appelé, s'est rendu immédiatement et a constaté que la jambe gauche était brisée en trois endroits.

COUZOU. — Accident mortel. — Un accident qui a déterminé la mort vient de se produire à Pounissou, commune de Couzou.

Ces jours derniers, le sieur Jean-Pierre Aussel, cultivateur, retraits des champs lorsqu'arrivé à sa demeure il prit sur la charrette son fusil, le canon tourné vers lui. Le fusil partit, et la charge blessa grièvement Aussel au-dessous du poignet droit. Le médecin, appelé en toute hâte, et après un examen sommaire, déclara l'amputation nécessaire.

Le lendemain au soir deux médecins et un pharmacien pratiquèrent l'opération qui paraissait assez bien réussie. Le lendemain

l'état du malades s'aggrava, et le malheureux Aussel succombait après d'atroces souffrances.

BULLETIN FINANCIER

Le marché fait preuve de fort bonnes dispositions, les cours progressent du fait de demandes très suivies.

Notre 3 0/0 s'est avancé à 103,25 ; le 3 1/2 0/0 à 106,37. Le Crédit Foncier est en hausse notable à 672 ; le Crédit Lyonnais est demandé à 836 ; la Société générale à 530 et le Comptoir National d'Escompte à 570 sont fermement tenus. La Banque spéciale des valeurs industrielles est recherchée à 176.

Le Snez cote 3613. Les fonds étrangers sont en hausse. L'Italien à 93,40 ; l'Extérieure à 36 ; le Turc D à 21,72 ; le Russe 3 0/0 à 96,25 et l'Emprunt Roumain 4 0/0 1898 est recherché à 93,15.

Au comptant, signalons un courant d'affaires très notable sur les obligations ville de Paris 1886 à 404, sur les obligations des Chemins Economiques à 460 ; et sur les obligations des Chemins de fer Ethiopien à 326 ex-coupon de 750.

L'Assurance sur la Vie

La Nationale (Vie), a continué en 1897 sa marche en avant, il résulte en effet du compte-rendu qui vient d'être publié que la production des affaires nouvelles a dépassé la production de 1896 de 8,286,583 pour les capitaux assurés et de 443,111 sur les rentes viagères constituées.

MARCHES

Bordeaux

Table with 4 columns: ESPECES de BESTIAUX, AMENES, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows for Boeufs, Vaches, Moutons, Porcs.

La Villette

Table with 4 columns: ESPECES de BESTIAUX, AMENES, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows for Boeufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

Boeufs. — Vente facile. Vaches. — Vente facile. Taureaux. — Vente facile. Veaux. — Vente calme. Moutons. — Vente moyenne. Porcs. — Vente mauvaise.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition générale Italienne à Turin, en 1898

A l'occasion de l'Exposition générale Italienne devant se tenir à Turin du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 1898, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de Lyon, fera délivrer, du 25 avril au 31 octobre inclus, dans les principales gares de son réseau, des billets d'aller et retour directs pour Modane, conjointement avec des billets aller et retour Italiens de Modane à Turin.

Les prix des billets d'aller et retour français seront ceux prévus aux tarifs spéciaux G. V. n^o 2 Orléans et P. L. M.

Leur durée de validité sera uniformément de 30 jours ; ils ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route, et les porteurs de ces billets devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller.

Les prix des billets aller et retour Italiens, « Modane-Turin » sont de : 1^{re} classe 18 fr. 85 — 2^e classe 13 fr. 90 — 3^e classe 9 fr. 15.

Ces prix comprennent la valeur de deux billets d'entrée à l'Exposition.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS
à Vic-sur-Cère (Cantal)
ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.
Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.
A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.
Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.
Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.
Éclairage électrique dans toutes les chambres.
Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grand vérandah fermée, de 40 mètres de longueur.
Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.
55 chambres à un et deux lits.
Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.
Jeu de lawn-tennis.
Bains dans l'hôtel.
Boîte aux lettres dans l'hôtel.
Télégraphe à la station et à la ville.
Location de voitures pour excursion.
La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.
La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris aux itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.
2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.
Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes, St-Sulpice-Launoy pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Lagnac (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);
2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.
Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	» f.	» f.	» f.	» f.
Orléans	86 64	108 81	»	»	»	»
Blois	86 64	108 81	»	»	»	»
Tours	91 68	113 85	»	»	»	»
Le Mans	103 77	123 94	»	»	»	»
Angers	103 77	123 94	»	»	»	»
Nantes	113 87	133 104	»	»	»	»
Poitiers	91 68	»	91 68	»	»	»
Angoulême	91 68	»	86 64	»	»	»
Périgueux	86 64	»	81 60	»	»	»
Bordeaux	98 73	»	98 73	»	»	»
Agen	98 73	»	91 68	»	»	»
Montauban	98 73	»	86 64	»	»	»
Toulouse	103 77	»	91 68	»	»	»

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- M^{me} veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

Les Français
d'aujourd'hui

Très intéressant volume de M. Edmond Demolins, qui vient de paraître à la librairie Firmin Didot, 56, rue Jacob, Paris.
L'auteur étudie avec une grande compétence « les types sociaux du Midi et du Centre. »
Prix : 3 fr. 50, ce qui n'est pas exagéré pour un magnifique volume qui ne compte pas moins de 465 pages.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882
COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pr^{ip}
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.
Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-

poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

LE MONITEUR
DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Suprême
Pernot
le meilleur des desserts fins
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 R. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie
MANDELLI, Cahors
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE
Dépositaire du Chronomètre OMÉGA
En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

LE
SEQUESTRE

PAR
JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

II
Juana n'avait pas eu, plus que lui, le talent de s'attirer la sympathie. Depuis qu'elle était à Paris, depuis que la colonie anglaise, cessant de la boudier, lui avait ouvert ses portes, depuis qu'elle était acceptée, qu'elle avait pris son rang dans ce monde si difficile, qui ne se privait pas pourtant de médire d'elle et du mystère qui enveloppait son origine et son mariage — mystère que l'on n'avait jamais bien éclairci — depuis ce moment, disons-nous, elle avait été prise d'un orgueil démesuré, insupportable.
Elle se vengeait sur ceux qui l'entouraient des tortures morales qui la suivaient partout, qui emplissaient ses nuits, ainsi que nous lui en avons vu faire la confidence à son mari. Quand elle se levait après un sommeil agité de

cauchemars, elle était inabordable pour les domestiques, tout stupéfaits, quand il ne la connaissaient pas depuis longtemps, de l'entendre crier comme une femme du peuple et faire retentir les pièces si luxueuses, ornées de soie et de dentelles, de l'hôtel de jurons et de clameurs qui hurlaient avec l'air de richesse paisible et calme qui l'entouraient.
Pourtant, depuis le crime commis, depuis la séquestration de Thomas, aucun nuage ne s'était formé dans le ciel des deux complices, n'était venu obscurcir leur horizon.
Aucune menace ne s'était dressée devant eux.
Aucune voix ne s'était élevée pour protester en faveur du malheureux, qui n'était aimé sur terre que par une personne aussi impuissante que lui. Londres tout entier avait cru aux notes communiquées aux journaux par le docteur Burke, notes annonçant les accès de l'infortuné, puis son décès au moment de la mort de James Myler, dont on avait enterré le cadavre sous son nom.
Cette substitution avait été d'autant plus facile que ce malheureux avait été apporté à l'hospice du docteur Burke après avoir été trouvé sur la voie publique, perdu en deux, écumant... On avait su son nom par les papiers découverts dans ses poches, mais nul ne s'était inquiété de lui... Nul n'était venu prendre de ses nouvelles. Burke avait su plus tard qu'il avait quitté son domicile après avoir étranglé sa femme et un de ses enfants dans un accès de folie furieuse. Il avait traversé toute la ville la nuit et était venu échouer à quel-

ques pas de son établissement, où des policemen s'en étaient emparés. Il avait laissé un enfant en bas âge, qui avait disparu, recueilli sans doute par quelque voisine charitable.
... Comme ce James Myler appartenait à cette population sinistre qu'on trouve parquée dans les bas quartiers de Londres, dans lesquels la police même n'ose pas pénétrer, on ne s'en était pas inquiété davantage...
Tout avait donc réussi au docteur et à son complice...
D'ailleurs, on ignorait dans le public ce qui se passait dans la maison de fous, et c'était pour le personnel seulement que le nom et l'état-civil de Jacques Myler avaient été attribués à Thomas Moore.
Mais revenons à Samuel et à Juana.
Rien donc n'était venu, depuis qu'ils étaient à Paris, troubler leur quiétude.
Samuel, qui était, on le sait, tuteur des biens de Thomas, avait continué de gérer ces biens comme s'ils avaient été siens, et par le fait, de jour en jour, il avait de meilleures raisons de croire qu'il ne serait apporté aucun changement à cette manière de faire.
— Et c'est après seize ans passés dans une tranquillité parfaite que la fuite de Thomas venait tout remettre en question !
C'est après seize ans que se dressait devant eux ce fantôme, au moment même où d'un autre côté surgissait, sous les pas de Juana, un autre revenant, non moins dangereux, non moins redoutable que le premier.
Il y avait de quoi vraiment déconcerter les caractères les mieux trempés ; aussi comprend-

on l'abattement qui s'était emparé tout d'abord des deux complices. Après avoir payé ce tribut à la faiblesse humaine, ils avaient repris leur sens... Ils s'étaient raisonnés... Comme l'avaient dit Juana, aucun de ceux qui les menaçait n'avait de preuves.
Elle se chargeait, elle, de Lionel. Ainsi se nommait l'homme qu'elle avait revu, un ancien compagnon de misère, qui l'avait autrefois poursuivie de son amour... Elle ne savait pas ce qu'il faisait, où il habitait, mais elle le saurait, et c'est pour avoir ces renseignements et savoir ainsi comment elle pourrait se débarrasser de lui et de ses tentatives de chantage qu'elle ne l'avait pas repoussé brutalement et qu'elle l'avait invité même à venir la voir...
Samuel, à l'aide du docteur, se chargeait de retrouver Thomas.
Sur cet espoir, un peu de calme était revenu dans leur âme.
Le dimanche même où nous avons vu chez Lili Armand Rivière, et où nous avons assisté à ce qui s'y était passé, on dressait le déjeuner dans la serre du boulevard Maillot, tout ombragé de plantes exotiques, aussi tranquillement que si aucun événement extraordinaire n'était survenu dans l'existence des deux maîtres de l'habitation.
La matinée était belle, nous l'avons dit. Le soleil venait rire dans les cristaux et allumer l'agenterie.
(A suivre)